

DELIBERATION CA126-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 5 décembre 2019 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-124 6 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Objet de la délibération : Budget initial 2020 : BPI 2020 et tableau des emplois

Le Conseil d'administration réuni le 19 décembre 2019 en formation plénière, le quorum physique étant atteint, arrête :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 931 dont 1 494 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 437 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 170 852 501 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 131 340 454 € personnel
 - 27 916 847 € fonctionnement
 - 11 595 200 € investissement
- 170 798 973 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 131 340 454 € personnel
 - 28 061 934 € fonctionnement
 - 11 396 585 € investissement
- 161 618 619 € de prévisions de recettes (RE)
- - 9 180 354 € de solde budgétaire

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2019

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 9 180 354 € de variation de trésorerie
- 90 973 € de résultat patrimonial
- 1 662 856 € de capacité d'autofinancement
- - 2 895 599 € de variation de fonds de roulement

Le budget initial 2020, comprenant le BPI 2020 et le tableau des emplois, est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Angers, le 19 décembre 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2019



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

**BUDGET INITIAL
2020**



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 décembre 2019



L'exercice budgétaire 2020 s'inscrit dans le périmètre de la politique des moyens 2018- 2020 telle qu'approuvée par le conseil d'administration du 6 avril 2018 et dans la continuité des années 2018 et 2019.

Le projet de budget 2020 intègre par ailleurs les éléments liés à la pré-notification des moyens alloués en 2020 à l'établissement par le MESRI, aux nouveaux projets du PIA 3 (ETOILE et EUR LUMOMAT-E), au dialogue de gestion dans le cadre des CPOM, à la dissolution de l'Université Bretagne-Loire au 1er janvier 2020 et à la création courant 2020 de la COMUE expérimentale UA-LMU.

Dans le cadre de la généralisation du dialogue stratégique et de gestion (DSG), une pré-notification des moyens alloués en 2020 a d'ores et déjà été adressée aux établissements en octobre 2019. Cette notification intervient 2 mois plus tôt que les autres années, ce qui permet d'intégrer, avec plus de visibilité et dès le budget initial, les données de la subvention pour charges de service public et du plafond d'emplois. Un certain nombre d'éléments supplémentaires ont été évalués et pris en compte par anticipation (transferts postes, dispositifs récurrents). En effet, le DSG sera accompagné d'une enveloppe de 50M€ dont 15M€ pour le financement de projets stratégiques. Un constat partagé sera également réalisé dans le cadre du DSG concernant la réalisation des engagements du Plan étudiants et les nouveaux financements qui seront nécessaires pour la rentrée 2020. Une enveloppe de 16 M€ pourrait être attribuée sur projets au titre de la réorganisation des formations, induite par la réforme des études de santé par la loi du 23 juillet 2019.

Le budget 2020 restera, comme le budget de 2019 et conformément aux trajectoires et indicateurs de ces dernières années, contraint par des exigences budgétaires fortes. Quoiqu'il en soit, notre établissement continue d'affirmer sa volonté d'accorder en 2020 aux composantes, directions et services, les capacités d'assurer leurs missions, en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis, lors des discussions dans le cadre du dialogue de gestion. Ces ajustements nécessaires s'inscrivent dans le périmètre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM 2018-2020).

Dans cette perspective, le projet de budget 2020 vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations permettant d'assurer des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière avec une priorité donnée aux missions d'assistance à la pédagogie (accueil, scolarité, examens, soutien aux activités pratiques,...). Elle porte également une politique de réussite et d'innovation pédagogique pour nos étudiants et de progression continue de nos équipes de recherche. Cette dynamique est renforcée par un accompagnement financier de l'ANR à travers le projet EUR LUMOMAT-E qui ambitionne de créer un centre de Recherche-Formation, répondant aux critères internationaux d'excellence, dédié aux matériaux moléculaires fonctionnels.

La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement : lancement du projet ETOILE qui vise à apporter à chaque lycéen sur son territoire un accompagnement et une information de qualité contribuant à son éducation à l'orientation ; accompagnement des étudiants dans le cadre d'un nouveau dispositif DARRE et du plan étudiant ; poursuite du Schéma Directeur du Numérique et la modernisation de notre SI ; déploiement et réorganisation de la formation professionnelle.

La volonté est également exprimée de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels.

L'évolution des indicateurs de pilotage de l'établissement a démontré une certaine contraction du résultat, de la capacité d'autofinancement, du fonds de roulement et de la trésorerie. Ces éléments constituent autant des points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Enfin, la présente analyse se concentrera sur le budget agrégé de l'université qui regroupe le budget principal et le budget annexe (Fondation).

I- Les emplois

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT¹). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BR 2019	BI 2020	BR 2019	BI 2020	BR 2019	BI 2020
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	722	735			722	735
		CDI	1	1	7	8	8	9
	Non permanents	CDD	218	204	130	147	348	351
S/total EC			941	940	137	155	1078	1095
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	514	512			514	512
		CDI		4	96	105	96	109
	Non permanents	CDD	26	38	165	177	191	215
S/total Biatss			540	554	261	282	801	836
Totaux			1481	1494	398	437	1879	1931

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

1 571,0

Plafond global des emplois voté par le CA **

Le Plafond Etat augmente de 13 ETPT et s'explique par les éléments principaux suivants:

- BIATSS : + 14 ETPT qui concernent principalement les postes ex-UBL (8 ETPT), la campagne d'emplois 2020 (3.3 ETPT), et 2 agents bénéficiant du BOE ;
- Enseignants : - 1 ETPT relatif aux mouvements des campagnes d'emplois 2019 et 2020, dont + 13 ETPT titulaires (+8 ETPT CE 2019 et +5 ETPT CE 2020), et globalement +5 PR, +11 MCF et -3 PRAG, et -14 ETPT contractuels (-8 ATER, -2 ASM, -3 doctorants, -1 enseignant contractuel).

Le Plafond propre augmente de 39 ETPT, la variation s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : +21 ETPT liés notamment à la campagne d'emploi contractuel 2020 (+13 ETPT dont 6 sur financement extérieur, 3 sur ressources propres budgets délégués et 4 sur budget propre central), +3 sur contrats recherche, +3 sur le projet ETOILE et 2 suppléances ;
- Enseignants : +18 ETPT en lien avec l'augmentation de l'activité recherche (+13 ETPT doctorants et post doctorants) et la création d'enseignants chercheurs en CDD, dont 2 enseignants Ningbo et 2 pour Polytech, et des augmentations de quotité de travail sur les postes THELEME.

¹ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

II- Les grands équilibres budgétaires 2020

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2, 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

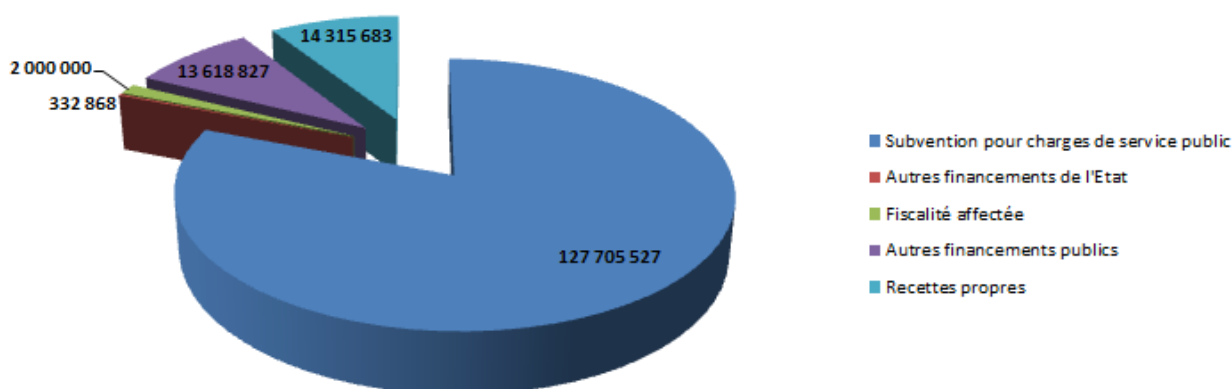
- Le classement des dépenses par nature (masse salariale, fonctionnement et investissement) en distinguant les montants en AE et en CP ;
- Le classement des recettes en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le rapprochement des colonnes (CP et recettes) permet de déterminer le solde budgétaire 2.

2-1 Les recettes

Les recettes (globalisées et fléchées) pour l'exercice 2020 s'élèvent à **161 618 619 €**.

Les recettes globalisées (hors fondation et hors fléchées) pour un montant de 157 972 905 € sont constituées à 80,8 % par la subvention pour charge de service public, à 1,3 % par la CVEC, à 8,6% par des financements publics et à 9,06 % par les recettes propres de l'Université.



2-1-1 La subvention pour charge de service public :

La pré-notification 2020, du 03 octobre 2019, prévoit une dotation prévisionnelle de 125 486 526 € (après déduction de la mise en réserve de 759 504 €). Pour mémoire, la notification initiale 2019 était de 124 910 652 €.

² Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

La dotation du Ministère, évaluée à 127 705 966 €, soit une augmentation de 2 286 056 € par rapport à la prévision d'exécution de 2019, est constituée de crédits de masse salariale et de fonctionnement déclinés dans la pré-notification 2020. Par ailleurs de nouveaux moyens devraient arriver par le MESRI dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion entre autre, que nous avons évalués.

- Les crédits de masse salariale passent de 112 319 193 € (Budget rectificatif 2019) à 112 887 947 € (pré-notification 2020) et comprennent :
 - la dotation liée aux emplois Etat (1560 ETPT pour 2020) ainsi que les dotations qui ont été sociées ces dernières années (AAP/AMI, Dispositif Sauvadet, Revalorisations du point d'indice, PPCR, GVT 2018, Plan étudiants...) correspondant à une dotation totale de 112 295 698 € ;
 - l'ajustement des emplois (PUPH et personnels santé) de – 524 198 € et des contrats doctoraux sur appel d'offre de 27 110 € ;
 - l'extension en année pleine des mesures 2019 de la Loi ORE (places supplémentaires en L2, à Polytech Angers et à l'UFR Esthua ; Rebond M2S ; dispositifs « oui si » pour 497 661 €) ;
 - la revalorisation du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) pour 403 230 € ;
 - l'accompagnement de la réforme des études de santé pour 140 000 € ;
 - la monétisation des congés, plan vélo et mobilités actives pour 10 819 € ;
 - une première révision de l'IFSE (filière administrative et sociale à 3%, 4% et 5%) pour 20 006 € ;
 - une compensation IUF (PEDR et décharges d'enseignements) pour 17 622 €.
- Les crédits de fonctionnement passent de 14 003 702 € (budget rectificatif 2019) à 13 358 083 € (pré-notification 2020) et comprennent :
 - la dotation sociée de 11 731 904 € ;
 - la déduction de la contribution 2020 de l'UA à la licence Elsevier de 206 321 € ;
 - la compensation des exonérations des droits d'inscriptions pour les boursiers pour 1 700 090 € ;
 - le financement d'actions spécifiques pour 32 410 € (coordination formation continue et compensation IUF) ;
 - une dotation pour la mise en accessibilité de 100 000 €.
- Les moyens supplémentaires attendus s'appuient sur les éléments suivants :
 - dans le cadre de la dissolution de l'UBL au 1^{er} janvier 2020, 11 postes seront affectés à l'Université d'Angers, ce qui viendra augmenter le plafond d'emploi de 11 ETPT et la dotation en masse salariale de 660 000 € ;
 - sur l'enveloppe des 50 M€ mobilisée dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, une hypothèse à 500 000 € ;
 - sur les mesures nouvelles de 2020 et les mesures de 2019 du plan étudiant non intégrées en extension sur 2020 dans la pré-notification (120 000 € pour les 2 postes Polytech), une hypothèse à 500 000 € ;
 - sur les 16 M€ dédiés à la réforme de Santé, 360 000 € (16M€/32 CHRU) ;
 - des crédits récurrents : dispositif apprentissage, crédits sureté, dispositif accompagnement des étudiants handicapés, enquête insertion professionnelle, pour un montant de 179 000 €.

Ces éléments porteraient la subvention pour charges de service public pour 2020 à 127 705 527 €, contre 125 486 526 € de prévision intégrée au budget rectificatif 2019, soit une augmentation de 2 219 001 €.

2-1-2 Les autres financements de l'État :

La variation est principalement à rattacher aux « CPER opérations immobilières » (pas de recettes attendues pour 2020 sur les opérations de réhabilitations facultés de santé et de sciences). Pour

rappel, en 2019 l'UA a bénéficié d'une recette exceptionnelle de 600 000 € au titre de la vente du bâtiment de CHOLET de l'IUT.

2-1-3 Les autres financements publics et fiscalité affectée:

- La participation des financeurs publics, en augmentation de 699 015 € par rapport au BR 2019, s'établit à 14 675 683 € et s'explique par :
 - une augmentation des prévisions de recettes attendues de la Région et de l'ALM, en lien avec le projet extension Passerelle pour lequel les marchés de travaux seront notifiés en 2020 et l'opération DATA center, avec une livraison du bâtiment prévue fin 2020 ;
 - l'action DEVE DARE, de soutien aux étudiants en difficultés, la convention région étant arrivée à son terme, le projet doit donc s'autofinancer ;
 - en recherche, un différentiel de -165 000 € par rapport à 2019 dans le domaine de la valorisation, dû à la réception du solde de trois projets en 2019. Quant aux financements Région, la baisse de recettes est liée au fait que 8 projets financés se sont soldés en 2019 dont deux à fort enjeux financiers, les Connect talents (EPICENTER, PREMMI) mais également au changement des modalités de financement des thèses, participation de la Région désormais à hauteur de la quotité de 50% du coût total depuis 2019, volume des thèses financées réduit ce qui induit un déficit de recettes au global de 709 000 € ;
 - le CPER Recherche 2015/2020 étant en phase terminale, la part du FEDER devrait nous être versée pour environ 390 000 € ;
 - fin UBL, 2019 : la perception des recettes finales seront anticipées et toutes perçues en 2019, soient 150 000 € de recettes prévues sur les financements des doctorants, des colloques.

Concernant les projets fléchés :

- RFI : nous rentrons dans les phases finales pour trois RFI sur quatre ce qui a pour incidence une réduction des recettes de 1 100 000 € par rapport à 2019, nous n'encaisserons principalement que le FEDER du RFI tourisme à hauteur de 553 957 € ;
- THELEME : recettes versées par l'ANR identiques à 2019 (versement proratisé de la subvention au nombre d'année, pour rappel 1 196 100 € dont 515 160 € pour Le Mans Université par an) ;
- le projet ETOILE entrera en phase opérationnelle dès début 2020. Le coût du Projet part UA est de 2 471 711 € dont 1 841 911 € financé par la Caisse des dépôts et consignation. Une subvention annuelle de 490 589 € est versée à l'UA, porteur du projet : 184 189 € pour les actions de l'UA et 306 400 € pour les partenaires (Université de Nantes/Université du Mans/Cariforef) pour un coût global projet de 7 637 041 € ;
- EUR LUMOMAT-E démarrera courant 2020, une subvention globale de 5 300 000 € de l'ANR est attribuée à l'UA établissement porteur. Une partie de la subvention sera reversée aux partenaires. Pour 2020, une prévision à 930 000 € est prise en compte dès le BI 2020 et qui sera ajustée lors du BR en octobre.

- Concernant les recettes de fiscalité affectée : la CVEC

Pour 2020, comme pour 2019, la contribution vie étudiante et de campus collectée par l'Université sera intégralement destinée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants nouveaux. Elle servira au

renforcement de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Le mode de calcul de la CVEC dépend du taux de reversement (taux de 41 € qui a été revalorisé à 59 € en 2019) et des effectifs éligibles au reversement (estimation 24 750 étudiants) et pourrait être équivalente à celle de 2019. Le montant de 500 551 € a été sollicité au titre de la CVEC, sur la part du CROUS, pour financer différents projets (amélioration des conditions d'accueil au RDC BU Saint-Serge, Parcours Santé sur Belle-Beille, projets des composantes et de la DCI).

Au final un total prévisionnel de 2 000 000 € de recettes sont attendues pour la CVEC.

2-1-4 Les ressources propres :

La variation de + 784 958 € des ressources propres de l'établissement s'appuie sur les éléments suivants :

- mise en œuvre de la stratégie « objectif lune » pour la formation continue (+ 380 000 €) ;
- taxe d'apprentissage de - 196 000 € lié à la réforme sur l'apprentissage ;
- une augmentation des droits d'inscriptions de base de 157 976 € liée à la hausse des effectifs de :
 - . 840 étudiants en licence avec 43% de boursiers et avec des droits de scolarité à 170 € soit une augmentation de 81 430 € ;
 - . 60 étudiants en master avec 38% de boursiers et avec des droits de scolarité à 243 € soit une augmentation de 9 234 €
 - . 200 étudiants en diplôme d'ingénieur avec 44% de boursiers et avec des droits de scolarité à 601 € soit une augmentation de 67 312 €
- une augmentation des droits d'inscription de base des composantes et le développement des conventions partenariales à hauteur de 400 000 €, comme par exemple la Convention pour l'Institut franco-chinois à Ningbo qui prévoit à terme le recrutement de 5 personnels financés chacun à hauteur de 46 000 €. Pour 2020, une recette supplémentaire de 150 000 € est attendue ;
- une augmentation des ressources affectées à la fondation à hauteur de 220 000€.
- la baisse des recettes « valorisation » en Recherche d'un montant de -516 000 € est à rattacher au contexte de 2019 (colloque international ICTON de 200 000€). De plus aucun évènement n'est connu à ce jour, à réévaluer en BR.

A noter que pour la recherche, les engagements pris dans la lettre de politique des moyens sont maintenus pour 2020. Ainsi 1 353 478 € (identique à 2019) de dotation du Ministère sont prélevées sur la dotation globale de fonctionnement UA et affectés à la Direction de la Recherche qui les répartit entre les laboratoires via un processus d'affectation (socle +bonus structuration/performance/indépendance), 100 000 € pour les appels à projets qui seront reversés aux laboratoires, 100 000 € pour l'appel à projets mobilité internationale qui soutient les mobilités entrantes et sortantes (prise en compte des charges de voyage et de séjour) ; 125 000 € pour la direction de la recherche et son fonctionnement propre ; 50 000 € par an pour les programmes pluriannuels d'investissement des équipements de recherche.

Des recettes propres intègrent également celles issues des frais de gestion prélevés sur les contrats (ANR, Région...), préciput (120 000 €) qui reviennent directement à la Direction de la Recherche.

In fine la prévision de ressources propres s'établit à 14 675 683 € pour 2020.

2-1-5 La Fondation :

La Fondation Université d'Angers, qui vise à permettre la mise en connexion entre les compétences développées au sein de l'université et les besoins qui peuvent émerger, notamment au sein des entreprises, est maintenant opérationnelle.

Le budget inscrit pour la Fondation représente en AE/CP/RE, 360 000 € consacré au financement de projets tels que :

- le projet de recherche en marketing Bébés sains, mené par l'unité Granem en lien avec le programme Enjeu[x], sur les encas infantiles ;
- l'ouverture d'une salle de télé-médecine pour permettre aux étudiants d'approprier l'outil appelé à s'étendre, et, pour les chercheurs, d'étudier les impacts de ce nouveau mode de consultation.

2-2 Les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Les AE pour l'année 2020 s'évaluent désormais à 170 852 501 €, corollaire des AE, les CP se chiffrent à présent à 170 798 973 €.

2-2-1 Les AE et CP de l'enveloppe personnel

Le principal poste de dépenses demeure la masse salariale qui représente 76,9 % des AE et des CP de l'Université. Le volume des AE et CP dédiés à la masse salariale a progressé de 3 010 406 € par rapport au BR 2019.

Les mesures prises par l'Etat représentent un surcoût :

- augmentation du PPCR évalué à 403 230 €.

Pour la campagne emploi 2020, l'établissement poursuit la politique engagée depuis 2016, maintient les principes d'arbitrage conformément à la lettre de politique des moyens 2018-2020 et intègre les moyens nouveaux liés au Plan étudiant, à Thélème, à Etoile et Lumomat :

- concernant les postes titulaires d'enseignants et enseignants-chercheurs, un impact de la campagne d'emploi pour 2020 de -231 160 € avec, 72 postes d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST publiés au même niveau intégrant 5 réfrigérations, 9 maintiens en réfrigération et 11 défrigérations, 7 postes d'enseignants de second degré publiés au même niveau (dont 5 en contractuels), 4 repyramidages et 2 créations de postes (1 PAST, 1 MCF) ;

- concernant les BIATSS titulaires, un impact de la campagne d'emploi 2020 de -182 945 €. Il s'agit de 13 postes qui seront publiés au même niveau, de 4 repyramidages et de 2 créations de support d'ATRF et de TECH sur des missions d'accueil et d'assistance à la pédagogie ;

- concernant les postes de contractuels, un impact de + 869 262 € dès 2019 (dans l'hypothèse où 100% des recrutements sont réalisés dès le 1^{er} janvier 2020). Il s'agit de 29 postes dont 16 sur financement propre pour répondre à des stratégies de l'établissement (DAV, DPI, SUMPPS) et des composantes (formation continue, relations internationales, relations entreprises), 7 sur financements extérieurs (Etoile, Chaires, ARS) et 6 apprentis.

Pour mémoire, l'impact de la campagne d'emploi 2019 sur l'année 2020 (en année pleine) est de :

- 606 185 € pour les titulaires enseignants et enseignants chercheurs
- 147 371 € pour les titulaires BIATSS

Soit un impact total des campagnes d'emploi 2019 et 2020 sur 2020 de 1 208 713 €.

La masse salariale des composantes augmente de 794 782 € par rapport au BPI 2019 mais une partie est liée aux emplois sur ressources propres déjà comptabilisés dans le coût de la campagne d'emploi. L'augmentation liée aux heures complémentaires, vacances, surveillances d'examens, contrats étudiants est de 205 000 € par rapport au BR 2019.

La revalorisation des primes BIATSS a un impact de 94 245 € pour 2020.

L'augmentation globale de la masse indiciaire ou GVT est estimée à 765 000 € pour 2020 (titulaires pour 665 000 € et contractuels pour 100 000 €).

Par ailleurs, 4 personnels de l'UBL seront repris par l'UA au 01 janvier 2020 sur le contingent des postes pour l'activité des plaques ; 2 personnes pourraient se positionner à l'UA pour les postes de coordination (1 École Doctorale et 1 Cap Europe). Sur le numérique 2 recrutements pourraient être réalisés dès début 2020. Au total, l'estimation en besoin de masse salariale est de 351 537 €.

L'ensemble de ces mesures porte le besoin en masse salariale pour 2020 à 131 340 454 € soit une charge de 129 690 454 € (à rapprocher de l'estimation 2020 de la subvention pour charge de service public soit 127 705 527€).

Concernant les projets fléchés, dont les impacts financiers ont déjà été pris en compte ci-dessus :

- RFI : l'augmentation des dépenses de personnels à hauteur de 204 000 € est la conséquence du développement de la stratégie internationale du RFI électronique (recrutement de 4 post doc)
- ETOILE : les recrutements dans le cadre du projet ETOILE ont été intégralement intégrés à la campagne d'emploi 2020 à hauteur de 105 400 €.
- EUR LUMOMAT-E : 83 750 € sont intégrés en prévision.
- THELEME : le projet THELEME va entrer en 2020 dans son rythme de croisière avec des recrutements à hauteur de 129 000 € supplémentaires (dont 3ETP) par rapport au BR 2019.

2-2-2 Les AE et CP de l'enveloppe fonctionnement

Avec 27 916 847 €, les AE relevant de l'enveloppe de fonctionnement augmentent de 1 071 757 € et les CP avec un montant de 28 061 934 €, de + 1 464 058 € par rapport au BR 2019.

L'augmentation du besoin d'AE est liée principalement à une augmentation des dépenses de fonctionnement des projets transversaux, RFI/ETOILE/ EUR LUMOMAT-E (620 000 €), et des Projets de Recherche (500 000 €).

Concernant la Recherche le différentiel est lié à la prévision de contrats susceptibles d'arriver, une régularisation sera effectuée en BR.

Par ailleurs, les directions centrales assureront le portage de plusieurs projets stratégiques, tel que le dispositif Intracting du schéma pluriannuel de stratégie énergétique (SPSE), ainsi que le démarrage des études pour la dévolution du Patrimoine, la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du numérique avec l'installation des nouveaux SI, la poursuite du déploiement de la marque UA sur les différents sites, la mise en place d'un nouvel intranet....

Les dépenses directes de fonctionnement des composantes sont relativement stables. Celles des services communs en augmentation, en lien avec les moyens attribués par le biais de la CVEC qui permet par ailleurs d'accompagner les augmentations de quotités des professionnels de santé du SUMPPS, actés dans le cadre de la campagne d'emploi, ainsi que la possibilité d'activer, le cas échéant,

un poste d'enseignant contractuel supplémentaire au SUAPS à la rentrée 2020 pour faire face à l'accroissement d'activité du service.

Concernant les projets fléchés :

- RFI : les diminutions des autorisations d'engagements de fonctionnement des RFI (-435 000 €) et du besoin de crédits de paiements (- 210 000 €) sont cohérentes en phase finale de projet.
- THELEME est peu impacté par les dépenses de fonctionnement mais mobilise surtout de la masse salariale.
- Les projets ETOILE et EUR LUMOMAT-E mobilisent 1 020 280 € dont 986 000€ en conventions de reversement aux partenaires (306 400€ pour ETOILE et 679 000 pour l'EUR LUMOMAT-E).

Quant à l'écart entre les AE et les CP de fonctionnement de 2020, il est, pour l'essentiel à rapprocher de l'activité des RFI (augmentation significative des décaissements due aux paiements des échéances des conventions de reversement signées en 2017/2018/2019), des marchés pluriannuels de logistique (moins de décaissements que d'engagements), de l'engagement des bourses de mobilité (engagement pour le montant total la première année d'attribution mais paiement lissé). Ces opérations resserrent le différentiel (145 087 €).

2-2-3 Les AE et CP de l'enveloppe investissement

Les + 5 365 545 € de variation d'AE et de + 5 176 587 € de CP d'investissement sont en partie liés à la reprogrammation des opérations structurantes des composantes portées par la DPI et à des opérations du CPER :

- + 1 309 735 € d'opérations structurantes des composantes qui n'ont pas pu être réalisées en 2019 et nouvellement programmées, tels la rénovation et l'électrification d'amphithéâtres pour l'ESTHUA/SCIENCES/POLYTECH, la création d'une salle de plaidoirie en DEG, l'équipement des bâtiments de l'IUT, des contrôles d'ouverture en faculté des sciences, la création du parcours santé pour le SUAPS....
- + 2 500 000 € de prévisions d'engagement des travaux du CPER : engagement des marchés de travaux pour l'extension de LA PASSERELLE et pour l'infrastructure collaborative (ICC),
- + 500 000 € en santé dédiés à la mise en place du centre de simulation sur fond UA.

A noter qu'en 2020, la 3^{ème} vague du renouvellement du parc automobile de l'Université avec l'installation des premières bornes électriques (8 véhicules ont été achetés en 2018 et 7 revendus aux domaines, 12 achetés en 2019 et 10 seront revendus aux domaines) est programmée.

Le faible différentiel de 198 615 € entre les AE et CP provient essentiellement de l'effet de compensation entre les opérations du CPER immobilier.

2-3 Le solde budgétaire

De la différence entre la prévision de recettes encaissées et de dépenses payées découle un solde budgétaire négatif de - 9 180 354 € qui s'explique en partie par le décalage dans le temps des recettes des projets transversaux subventionnés (RFI-THELEME) à hauteur de 3 200 000 €, des projets et conventions de recherche pour un montant de 1 600 000 €, des CPER immobilier pour 1 354 000 € et pour 2 800 000 € des projets et dépenses récurrentes d'investissement financés sur fonds propres.

III- L'équilibre financier

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2020 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il tient compte pour l'université d'Angers du solde budgétaire, des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité internationale, TVA) et de l'impact de la trésorerie fléchée.

Nous obtenons une variation de trésorerie, correspondant à un prélèvement de 9 180 354 €, résultant du solde budgétaire, les opérations pour et sur compte de tiers se neutralisant.

IV- La situation patrimoniale

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2020 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ainsi que les recettes correspondantes.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2020 mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques).

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'AutoFinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de dépenses/recettes prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Charges/Emplois	BR 2019	BPI 2020	Produits/Ressources	BR 2019	BPI 2020
Personnel	126 244 163,00	129 690 454,00	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	125 606 744,00	127 850 453,00
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	37 787 841,00	39 114 602,00	Autres produits	37 966 248,00	41 045 576,00
TOTAL DES CHARGES	164 032 004	168 805 056	TOTAL DES PRODUITS	163 572 992	168 896 029
Résultat prévisionnel : bénéfice		90 973		459 012	
TOTAL INVESTISSEMENT	5 679 998	11 396 585	CAF	1 102 871	1 662 856
			AUTRES RESSOURCES	3 067 377	6 838 130
Apport FOND DE ROULEMENT			Prélèvement FOND DE ROULEMENT	1 509 750	2 895 599

Le résultat prévisionnel s'établit à + 90 973 €, la Capacité d'Autofinancement à + 1 662 856 €.

In fine, une diminution de 2 895 599 € au fond de roulement est prévue afin de réaliser l'équilibre budgétaire.

Cette diminution est en partie à rapprocher d'opérations pour lesquelles le fond de roulement non mobilisable a été mobilisé :

- projets structurants des composantes qui consomment 1 000 000 € de reliquats de la formation continue et d'apports de crédits d'autofinancement, reprogrammés ;
- crédits de sécurité et d'accessibilité délégués sur la DGF qui sont mobilisés avec un décalage dans le temps pour 385 888 € ;
- politique de renouvellement du parc automobile et achats de bornes électriques pour 394 000 € ;
- autofinancement des opérations pluriannuelles d'investissement des opérations du CPER et des projets annuels des composantes.

Le niveau final du fond de roulement s'établit à 16 735 384 € soit 38 jours de fonctionnement et le niveau final de trésorerie à 21 101 648 € soit 48 jours.

V- Les opérations pluriannuelles

Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

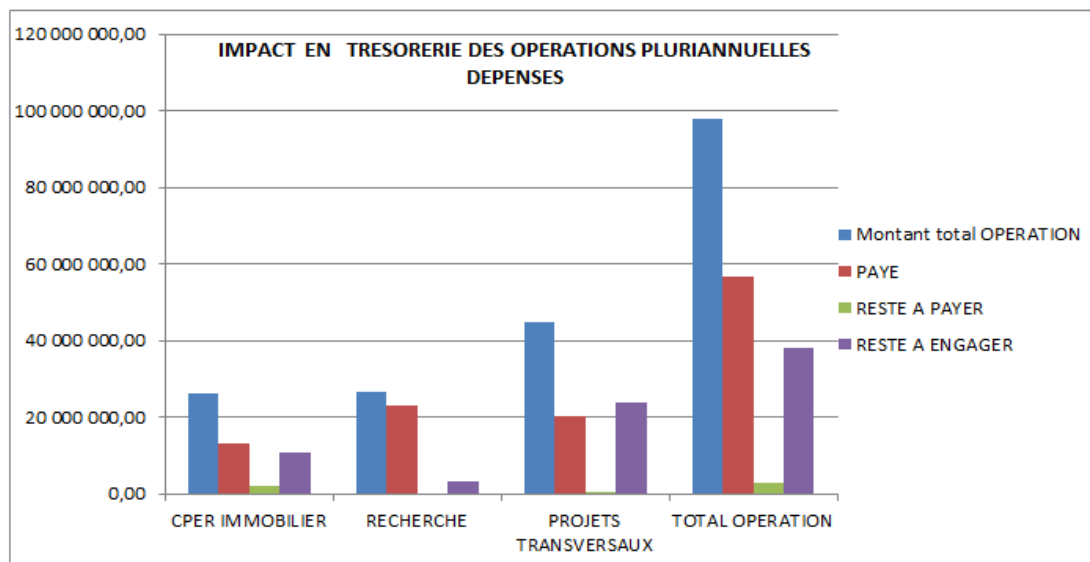
Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2020.

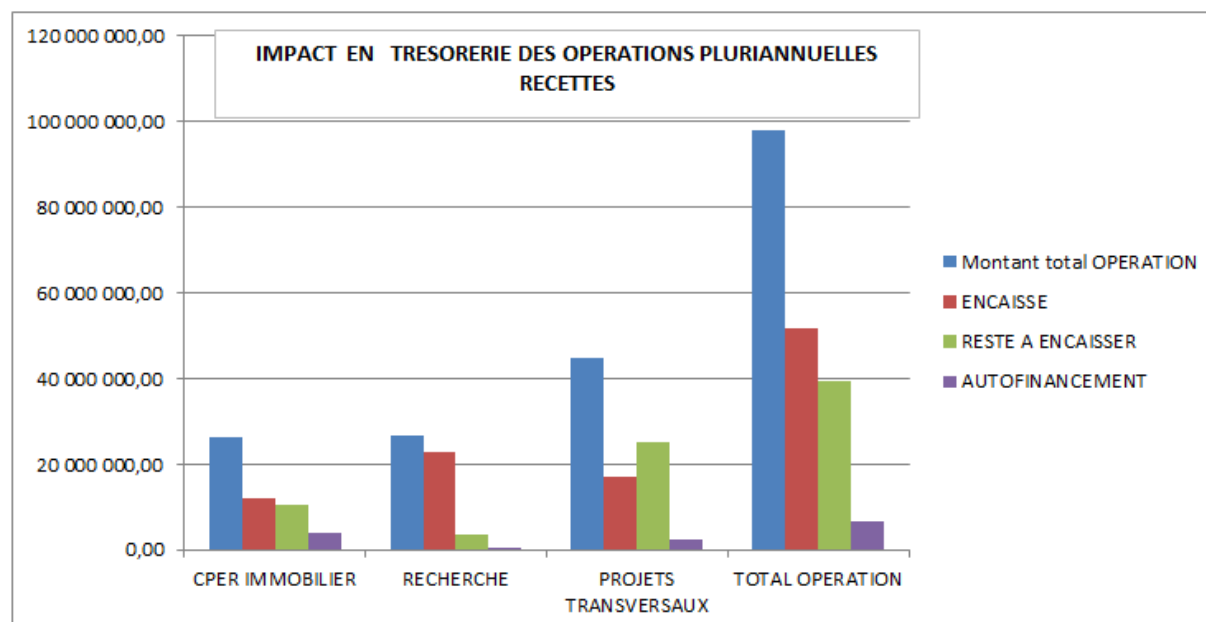
Le tableau intègre :

- L'exécution 2018 conformément au compte financier et la prévision d'exécution 2019 ;
- Les nouveaux projets 2020 connus au moment de l'élaboration budgétaire.



Concernant les projets structurants relevant du périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier, il restera 10 901 149 € à engager sur les 26 402 047 € soit 41 % des AE et 53 % des AE des projets transversaux à engager dont 22 660 000 € pour les nouveaux projets THELEME, ETOILE et LUMOMAT-E.

Ce qui représente un décaissement futur prévisionnel de 41 098 668 €.



Sur un montant global opération de 97 829 168 € il reste 39 381 450 € à percevoir.

A noter que l'autofinancement pèse à hauteur de 6 585 432 €.

In fine les opérations pluriannuelles au regard des prévisions de dépenses et recettes mobiliseront sur la trésorerie dans les années futures 1 713 544 € (au 31/12/2020).

VI- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2020, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées³. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

³ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global			
Catégories d'emplois		Nature des emplois		En ETPT		En ETPT		Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	735,0			735,0		735,0	
		CDI	1,0		8,0	9,0		9,0	
	Non permanents	CDD	204,0		147,0	351,0		351,0	
S/total EC			940,0		155,0		1 095,0		1 095,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)									-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	512,0			512,0		512,0	
		CDI	4,0		105,0	109,0		109,0	
	Non permanents	CDD	38,0		177,0	215,0		215,0	
S/total Biatss			554,0		282,0		836,0		836,0
Totaux			1 494,0 (1)		437,0		1 931,0		1 931,0
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 571,0 (3)						Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses										
	Montant du dernier budget modifié 2019		Montant Budget initial 2020 (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	128 330 048	128 330 048	131 340 454	131 340 454	-	-	-	-	131 340 454	131 340 454
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>35 799 546</i>	<i>35 799 546</i>	<i>36 470 792</i>	<i>36 470 792</i>	-	-	-	-	36 470 792	36 470 792
									-	-
									-	-
Fonctionnement et intervention	26 845 090	26 597 876	27 916 847	28 061 934	-	-	-	-	27 916 847	28 061 934
									-	-
									-	-
									-	-
Investissement	6 229 655	5 679 998	11 595 200	11 396 585	-	-	-	-	11 595 200	11 396 585
									-	-
									-	-
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
									-	-
TOTAL DES DÉPENSES	161 404 793	160 607 922	170 852 501	170 798 973	-	-	-	-	170 852 501	170 798 973
Solde budgétaire (excédent)		-		-		-		-		-

Recettes					
Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
155 555 887	158 332 905	-	-	158 332 905	Recettes globalisées
125 419 471	127 705 527	-	-	127 705 527	Subvention pour charges de service public
1 506 692	332 868	-	-	332 868	Autres financements de l'Etat
1 819 187	2 000 000	-	-	2 000 000	Fiscalité affectée
12 919 812	13 618 827	-	-	13 618 827	Autres financements publics
13 890 725	14 675 683	-	-	14 675 683	Recettes propres
2 977 442	3 285 714	-	-	3 285 714	Recettes fléchées **
-	-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
2 962 442	3 283 714	-	-	3 283 714	Autres financements publics fléchés
15 000	2 000	-	-	2 000	Recettes propres fléchées
158 533 329	161 618 619	-	-	161 618 619	TOTAL DES RECETTES
2 074 593	9 180 354	-	-	9 180 354	Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses										
	Montant du dernier budget modifié 2019		Montant Budget initial 2020 (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		Montant du dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	128 330 048	128 330 048	131 340 454	131 340 454		-	-	-	131 340 454	131 340 454
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	35 799 546	35 799 546	36 470 792	36 470 792		-	-	-	36 470 792	36 470 792
	-	-							-	-
	-	-							-	-
Fonctionnement et intervention	26 780 090	26 532 876	27 716 847	27 861 934			-	-	27 716 847	27 861 934
	-	-							-	-
	-	-							-	-
	-	-							-	-
Investissement	6 229 655	5 679 998	11 435 200	11 236 585			-	-	11 435 200	11 236 585
									-	-
									-	-
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel									-	-
Fonctionnement									-	-
Investissement									-	-
TOTAL DES DÉPENSES	161 339 793	160 542 922	170 492 501	170 438 973		-	-	-	170 492 501	170 438 973
Solde budgétaire (excédent)		-		-		-		-		-

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Recettes					
Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
155 415 887	157 972 905	-	-	157 972 905	Recettes globalisées
125 419 471	127 705 527			127 705 527	Subvention pour charges de service public
1 506 692	332 868			332 868	Autres financements de l'Etat
1 819 187	2 000 000			2 000 000	Fiscalité affectée
12 879 812	13 618 827			13 618 827	Autres financements publics
13 790 725	14 315 683			14 315 683	Recettes propres
2 977 442	3 285 714		-	3 285 714	Recettes fléchées **
-					Financements de l'Etat fléchés
2 962 442	3 283 714			3 283 714	Autres financements publics fléchés
15 000	2 000			2 000	Recettes propres fléchées
158 393 329	161 258 619	-	-	161 258 619	TOTAL DES RECETTES
2 149 593	9 180 354	-	-	9 180 354	Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses										Recettes							
	Montant du dernier budget modifié 2019		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		"TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)"		Montants	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP							Montants
Personnel		-		-	-	-	-	-	-	-							Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		-		-													Subvention pour charges de service public
																	Autres financements de l'Etat
																	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	65 000	65 000	200 000	200 000	-	-	-	-	200 000	200 000	40 000						Autres financements publics
											100 000	360 000			360 000		Recettes propres
																	Recettes fléchées **
Investissement			160 000	160 000	-	-	-	-	160 000	160 000							Financements de l'Etat fléchés
																	Autres financements publics fléchés
																	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Personnel																	
Fonctionnement																	
Investissement																	
TOTAL DES DÉPENSES	65 000	65 000	360 000	360 000	-	-	-	-	360 000	360 000	140 000	360 000	-	-	360 000		TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		75 000		-		-		-		-		-		-	-		Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	2 074 593	9 180 354	-	-	9 180 354
dont solde budgétaire budget principal	8 841 733	9 180 354			9 180 354
dont solde budgétaire budget du SAIC					-
dont solde budgétaire FU					-
dont solde budgétaire BAI					-
dont solde budgétaire SIE					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	15 833			-	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	316 370	311 200		-	311 200
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	900 000	900 000		-	900 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	3 306 796	10 391 554	-	-	10 391 554
Variation de trésorerie (I)	-	-	-	-	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)			-	-	-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)			-	-	-
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	3 306 796	10 391 554	-	-	10 391 554

Financements (couverture des besoins)					
	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)					
dont solde budgétaire budget principal					
dont solde budgétaire budget du SAIC					
dont solde budgétaire FU	75 000	-		-	-
dont solde budgétaire BAI					-
dont solde budgétaire SIE					-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	3 780			-	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	316 370	311 200		-	311 200
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	900 000	900 000		-	900 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	1 220 150	1 211 200	-	-	1 211 200
Variation de trésorerie (II)	2 086 646	9 180 354	-	-	9 180 354
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)	2 051 889	3 169 978			3 169 978
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)	34 757	6 010 376			6 010 376
TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)	3 306 796	10 391 554	-	-	10 391 554

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

Décomposition de la variation de trésorerie

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	du dernier budget mo	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Montant du dernier budget modifié 2019	Montant Budget initial 2019 (d)	Montant BR 2019	Montant des BR 2019 (yc nouveau BR) (e)	Montant du dernier budget modifié 2019 (f) = (d) + (e)
Personnel	126 244 163	129 690 454	-	-	129 690 454	Subventions de l'Etat	125 606 744	127 850 453	-	-	127 850 453
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	35 799 546	36 470 792	-	-	36 470 792	Fiscalité affectée	1 819 187	2 000 000	-	-	2 000 000
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	37 787 841	39 114 602	-	-	39 114 602	Autres subventions	14 842 848	16 392 756	-	-	16 392 756
						Autres produits	21 304 213	22 652 820	-	-	22 652 820
TOTAL DES CHARGES (1)	164 032 004	168 805 056	-	-	168 805 056	TOTAL DES PRODUITS (2)	163 572 992	168 896 029	-	-	168 896 029
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	90 973	-	-	90 973	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	459 012	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	164 032 004	168 896 029	-	-	168 896 029	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	164 032 004	168 896 029	-	-	168 896 029

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -2085887

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1650000

Nouveau BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0
Somme des BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 459 012	90 973	-	-	90 973
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 400 000	9 402 668	-	-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 7 838 117	- 7 830 785	-	-	- 7 830 785
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	1 102 871	1 662 856	-	-	1 662 856

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant du dernier budget modifié 2019	Montant Budget initial 2020 (j)	Montant BR 2020	Montant des BR 2020 (yc nouveau BR) (k)	Montant du dernier budget modifié 2020 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Montant du dernier budget modifié 2019	Montant Budget initial 2020 (m)	Montant BR 2020	Montant des BR 2020 (yc nouveau BR) (n)	Montant du dernier budget modifié 2020 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 102 871	1 662 856	-	-	1 662 856
Investissements	5 679 998	11 396 585	-	-	11 396 585	Financement de l'actif par l'Etat	1 193 250	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 798 869	6 803 130	-	-	6 803 130
						Autres ressources	75 258	35 000	-	-	35 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 679 998	11 396 585	-	-	11 396 585	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 170 248	8 500 986	-	-	8 500 986
						PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 509 750	2 895 599	-	-	2 895 599

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montant du dernier budget modifié 2019	Montant Budget initial 2020 (m)	Montant BR 2020	Montant des BR 2020 (yc nouveau BR) (n)	Montant du dernier budget modifié 2020 (o) = (m) + (n)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 1 509 750	- 2 895 599	-	-	- 2 895 599
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	576 896	6 284 755	-	-	6 284 755
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRELEVEMENT (ll) *	- 2 086 646	- 9 180 354	-	-	- 9 180 354
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 630 983	16 735 384	-	-	16 735 384
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 651 019	- 4 366 264	-	-	- 4 366 264
Niveau de la TRESORERIE	30 282 002	21 101 648	-	-	21 101 648

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	du dernier budget modifié	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	du dernier budget modifié	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	126 244 163	129 690 454		-	129 690 454	Subventions de l'Etat	125 606 744	127 850 453		-	127 850 453
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	35 799 546	36 470 792		-	36 470 792	Fiscalité affectée	1 819 187	2 000 000		-	2 000 000
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	37 722 841	38 914 602		-	38 914 602	Autres subventions	14 842 848	16 392 756		-	16 392 756
						Autres produits	21 239 213	22 292 820		-	22 292 820
TOTAL DES CHARGES (1)	163 967 004	168 605 056	-	-	168 605 056	TOTAL DES PRODUITS (2)	163 507 992	168 536 029	-	-	168 536 029
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	459 012	69 027	-	-	69 027
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	163 967 004	168 605 056	-	-	168 605 056	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	163 967 004	168 605 056	-	-	168 605 056

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Nouveau BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Somme des BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 459 012	- 69 027	-	-	- 69 027
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 400 000	9 402 668	-	-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 7 838 117	- 7 830 785	-	-	- 7 830 785
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs			-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-	-	-
= CAF ou IAF*	1 102 871	1 502 856	-	-	1 502 856

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 102 871	1 502 856	-	-	1 502 856
Investissements	5 679 998	11 236 585		-	11 236 585	Financement de l'actif par l'État	1 193 250			-	-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 798 869	6 803 130		-	6 803 130
						Autres ressources	75 258	35 000		-	35 000
Remboursement des dettes financières				-	-	Augmentation des dettes financières				-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 679 998	11 236 585	-	-	11 236 585	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 170 248	8 340 986	-	-	8 340 986
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 509 750	2 895 599	-	-	2 895 599

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montant du dernier budget modifié 2019 (p)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 1 509 750	- 2 895 599	-	-	- 2 895 599
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	576 896	6 284 755	-	-	6 284 755
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRELEVEMENT (ll) *	- 2 086 646	- 9 180 354		-	- 9 180 354
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 630 983	16 735 384		-	16 735 384
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 651 019	- 4 366 264		-	- 4 366 264
Niveau de la TRESORERIE	30 282 002	21 101 648			21 101 648

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	dernier budget m	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	dernier budget m	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel					-	Subventions de l'Etat					-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					-	Fiscalité affectée					-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	65 000	200 000			200 000	Autres subventions					-
						Autres produits	65 000	360 000			360 000
TOTAL DES CHARGES (1)	65 000	200 000	-	-	200 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	65 000	360 000	-	-	360 000
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>-</i>	<i>160 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>160 000</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	65 000	360 000	-	-	360 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	65 000	360 000	-	-	360 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Nouveau BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Somme des BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	160 000	-	-	160 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-
= CAF ou IAF*	-	160 000	-	-	160 000

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Montant du dernier budget modifié 2019	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	160 000	-	-	160 000
Investissements		160 000			160 000	Financement de l'actif par l'État					-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat					-
						Autres ressources					-
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières					-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	160 000	-	-	160 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	160 000	-	-	160 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montant du dernier budget modifié 2019 (p)	Montant Budget initial 2019 (q)	Montant BR 2019	Montant des BR 2019 (yc nouveau BR) (r)	Montant du dernier budget modifié 2019 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-	-	-	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT					-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *					-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT					-
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-
Niveau de la TRESORERIE					-

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévision de Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018 + BR 2019	AE consommées les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018 + BR 2019	AE reprogrammées ou reportées en 2020*	AE nouvelles ouvertes en 2020 = BI 2020	TOTAL des AE ouvertes en 2020	CP ouverts les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018 + BR 2019	CP consommés les années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018 + BR 2019	CP reprogrammés ou reportés en 2020*	CP nouveaux ouverts en 2020 = BI 2020	TOTAL des CP ouverts en 2020	Restes à engager en fin d'année 2020 (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année 2020 (CP)
(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)	
PFIPPIDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	2 774 335	2 361 280	2 361 280	-	45 000	45 000	2 361 280	2 361 280	-	45 000	45 000	368 055	-
PFIPPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	114 604	114 604	-	800 000	800 000	92 635	92 635	-	300 000	300 000	5 085 396	521 969
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER : REHABSAN	10 267 000	5 657 250	5 657 250	-	80 000	80 000	5 379 069	5 379 069	-	180 000	180 000	4 529 750	178 181
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACTR	2 100 000	1 592 764	1 592 764	-	100 000	100 000	306 271	306 271	-	1 300 000	1 300 000	407 236	86 493
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	487 385	487 385	-	3 512 615	3 512 615	286 387	286 387	-	2 400 000	2 400 000	-	1 313 613
PFIPPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 260 712	-	-	-	750 000	750 000	-	-	-	600 000	600 000	510 712	150 000
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	26 402 047	10 213 283	10 213 283	-	5 287 615	5 287 615	8 425 642	8 425 642	-	4 825 000	4 825 000	10 901 149	2 250 256
PFIRECCPER : CPER	3 973 015	3 409 338	3 409 338	-	563 677	563 677	3 409 338	3 409 338	-	563 677	563 677	-	-
PFIRECHREG : Projets Region □	9 023 051	6 591 780	6 591 780	-	1 402 539	1 402 539	6 591 780	6 591 780	-	1 402 539	1 402 539	1 028 731	-
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 963 232	2 281 980	2 281 980	-	1 357 370	1 357 370	2 281 980	2 281 980	-	1 357 370	1 357 370	1 323 882	-
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	7 683 138	4 801 216	4 801 216	-	1 823 164	1 823 164	4 801 216	4 801 216	-	1 823 164	1 823 164	1 058 758	-
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 042 999	813 516	813 516	-	200 309	200 309	813 516	813 516	-	200 309	200 309	29 174	-
Total contrats de recherche non fléchées	26 685 434	17 897 830	17 897 830	-	5 347 059	5 347 059	17 897 830	17 897 830	-	5 347 059	5 347 059	3 440 545	-
PFIREHRFI : RFI LUMOMAT	3 363 620	3 024 207	3 024 207	-	270 193	270 193	2 949 563	2 949 563	-	344 837	344 837	69 220	0
PFIREHRFI : RFI TOURISME	4 345 000	3 170 073	3 170 073	-	658 220	658 220	2 956 912	2 956 912	-	871 380	871 380	516 707	0
PFIREHRFI : RFI VEGETAL	7 144 436	5 590 601	5 590 601	-	874 070	874 070	4 723 585	4 723 585	-	1 201 550	1 201 550	679 765	539 536
PFIREHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	2 109 721	2 109 721	-	771 705	771 705	1 378 221	1 378 221	-	1 484 405	1 484 405	10 574	18 800
PFIREHRFI : THELEME	13 330 000	1 775 349	1 775 349	-	1 327 090	1 327 090	1 774 670	1 774 670	-	1 327 090	1 327 090	10 227 561	679
PFIREHRFI : LumoMAT-E	8 683 740	-	-	-	775 630	775 630	-	-	-	775 630	775 630	7 908 110	-
PFIREHRFI : ETOILE	4 982 891	-	-	-	450 800	450 800	-	-	-	450 800	450 800	4 532 091	-
Total des contrats de recherche fléchées	44 741 687	15 669 951	15 669 951	-	5 127 708	5 127 708	13 782 951	13 782 951	-	6 455 692	6 455 692	23 944 028	559 016
TOTAL Contrats de recherche	71 427 121	33 567 781	33 567 781	-	10 474 767	10 474 767	31 680 781	31 680 781	-	11 802 751	11 802 751	27 384 573	559 016
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	791 225	791 225	-	30 000	30 000	791 225	791 225	-	30 000	30 000	3 675	-
Total contrats d'enseignement	824 900	791 225	791 225	-	30 000	30 000	791 225	791 225	-	30 000	30 000	3 675	-
Total	98 654 068	44 572 289	44 572 289	-	15 792 382	15 792 382	40 897 648	40 897 648	-	16 657 751	16 657 751	38 289 397	2 809 272

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	30 124 555	15 905 740	15 905 740	-	4 661 818	4 661 818	15 905 740	15 905 740	-	4 661 818	4 661 818	9 556 997	-
Ss total fonctionnement et intervention	36 976 495	14 716 398	14 716 398	-	4 945 942	4 945 942	12 829 399	12 829 399	-	6 273 926	6 273 926	17 314 154	559 016
Ss total investissement	31 553 018	13 950 150	13 950 150	-	6 244 622	6 244 622	12 162 509	12 162 509	-	5 782 007	5 782 007	11 358 245	2 250 256

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			Restes à encaisser
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2019 Comptes financiers <= 2018 + BR 2019	Encaissement prévus en 2020 = BI 2020	
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
PFIPPIDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	2 774 335	2 372 090	402 245	402 245	-	4 205 000
PFIPPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	1 125 000	4 875 000	670 000	-	4 220 772
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER:REHABSAN	10 267 000	-	10 267 000	6 046 228	-	-
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACTR	2 100 000	300 000	1 800 000	472 000	1 328 000	-
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	-	4 000 000	277 000	2 409 387	1 313 613
PFIPPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 260 712	-	1 260 712	263 109	48 000	949 603
Total programmes pluriannuels d'investissement	26 402 047	3 797 090	22 604 957	8 130 582	3 785 387	10 688 988
PFIRECCPER : CPER	3 973 015	19 474	3 953 541	2 607 176	1 346 365	-
PFIRECHREG : Projets Region □	9 023 051	142 114	8 880 936	5 611 809	1 281 612	1 987 515
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 963 232	4 627	4 958 604	2 995 006	959 171	1 004 427
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	7 683 138	173 693	7 509 445	5 300 266	1 646 039	563 139
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 042 999	25 495	1 017 503	757 109	175 401	84 993
Total contrats de recherche non fléchées	26 685 434	365 404	26 320 029	17 271 366	5 408 588	3 640 075
PFIREHRFI : RFI LUMOMAT	3 363 620	363 620	3 000 000	2 388 177	3 034	608 789
PFIREHRFI : RFI TOURISME	4 345 000	448 000	3 897 000	2 726 487	555 957	614 556
PFIREHRFI : RFI VEGETAL	7 144 436	1 494 318	5 650 118	4 374 185	79 700	1 196 233
PFIREHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	-	2 892 000	2 099 600	30 334	762 066
PFIREHRFI : THELEME	13 330 000	40 000	13 290 000	2 392 200	1 196 100	9 701 700
PFIREHRFI : LumoMAT-E	8 683 740	-	8 683 740	-	930 000	7 753 740
PFIREHRFI : ETOILE	4 982 891	77 000	4 905 891	-	490 589	4 415 302
Total des contrats de recherche fléchées	44 741 687	2 422 938	42 318 749	13 980 649	3 285 714	25 052 386
total contrats de recherche	71 427 121	2 788 342	68 638 778	31 252 015	8 694 302	28 692 461
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	-	824 900	824 900	-	-
Total contrats d'enseignement	824 900	-	824 900	824 900	-	-
Total	98 654 068	6 585 432	92 068 635	40 207 498	12 479 689	39 381 449